

# Les villes refusent de rogner les standards des crèches

**Accueil de jour** Lausanne, Yverdon, Renens, Morges et un quart des réseaux d'accueil s'opposent au nouveau taux d'encadrement parascolaire



Les structures vaudoises d'accueil parascolaire comptent 10900 places. Le projet de nouvelle réglementation prévoit d'augmenter le nombre d'enfants par adulte.

Image: Gaetan Bally/Keystone

Combien faut-il d'adultes pour encadrer les enfants dans les structures d'accueil pour les écoliers? La question divise les communes. C'est le constat qui s'impose alors que le projet de nouvelle réglementation a été mis en consultation en mai (notre édition du 24 mai). Il apparaît désormais que les plus grandes d'entre elles, telles que Lausanne, Yverdon, Renens et Morges, mais aussi au minimum un quart des 29 réseaux d'accueil ont répondu de manière critique à cette consultation.

Ce projet, baptisé «cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire», a pourtant été préparé par l'EIAP, l'Établissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire. Les critiques parlent d'un cadre «flou», qui réduit la «qualité de l'accueil».

Ad



Par Mathieu Signorell 16.06.2018

Afficher



**Un classique du design à partir de capsules de café recyclées**

## Articles en relation

### Plus d'enfants pour moins de pros dans les garderies

**Accueil parascolaire** Les normes pour les enfants de 4 à 12 ans pourraient changer. L'idée fâche les éducatrices et les crèches, alors que le Canton est dubitatif [Plus...](#)  
**ABO+** Par Mathieu Signorell 24.05.2018

### L'Etat et les communes s'accordent sur l'accueil de jour

**Vaud** Les communes délèguent leurs compétences au Canton dans le domaine du parascolaire. [Plus...](#)  
Par Renaud Bournoud 11.01.2018

Les tensions se cristallisent autour du taux d'encadrement. L'EIAP veut augmenter le nombre d'enfants par adulte et diminuer le nombre de professionnelles, au profit des auxiliaires. Un exemple parmi d'autres: aujourd'hui, une professionnelle peut s'occuper seule de 15 enfants de 10 à 12 ans. Ce chiffre monterait à 20. L'EIAP prévoit aussi plusieurs exceptions, lorsque «le niveau d'exigence pédagogique est peu élevé». Ce serait le cas des repas et des trajets vers l'école, où des auxiliaires travailleraient seules. «Pourquoi le niveau pédagogique serait-il moindre lors des repas? Ce sont les mêmes enfants, avec les mêmes besoins», souligne Jean-Claude Ruchet, municipal socialiste à Yverdon et président du réseau d'accueil régional, qui réunit 15 communes. Même son de cloche à Renens, avec la municipale Karine Clerc (Fourmi Rouge): «Ce cadre consiste en une régression claire des conditions d'accueil. Nous le déplorons. Nous pointons aussi le flou engendré par les multiples possibilités d'exceptions.» À Lausanne, le municipal POP David Payot note lui aussi une baisse de qualité: «Parmi les missions de l'accueil de jour, il y a la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Mais c'est aussi un lieu de socialisation important, avec une valeur pédagogique, et non pas simplement un lieu de garde.»

Les craintes ne sont pas l'apanage de la gauche. À Gland (où le réseau d'accueil réunit 16 communes), la municipale libérale-radicaliste Christine Girod note la difficulté pratique de ces nouvelles normes. Elle prend l'exemple des auxiliaires pendant le repas de midi. «Cette disposition n'est pas applicable dans une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), qui encadre des enfants avant l'école, à midi et après l'école. Une UAPE, c'est un peu comme une entreprise et on ne peut pas morceler le temps de travail, en faisant partir des professionnelles à midi pour laisser la place à des auxiliaires.»

### **Nivellement pas le bas**

Ces communes craignent un nivellement pas le bas, dans le cas où elles devraient s'aligner sur le cadre de l'EIAP pour des raisons financières. «Le risque est de soumettre la question des normes au rapport de force politiques, alors que nous allons vers des périodes difficiles pour les finances communales avec la RIE III», ajoute Karine Clerc.

Alors que le projet de l'EIAP a pour but de limiter les coûts, certains s'inquiètent au contraire de voir diminuer la participation financière de l'État, au détriment des finances communales. Si le nombre de professionnelles diminue, alors que le Canton est censé financer à l'avenir un quart du salaire du personnel pédagogique, cela pourrait signifier moins d'argent de l'État.

À Morges, la Municipalité rejoint ses homologues. Mais elle ajoute un autre élément, comme le souligne la municipale Verte Sylvie Podio: «Les politiques valorisent la formation en général et l'apprentissage en particulier. On ne peut pas, dans le même temps, engager majoritairement des auxiliaires sans formation, comme le prévoit l'EIAP. C'est au contraire important vis-à-vis des jeunes de leur ouvrir des possibilités de formation.»

### **Peaufinage d'ici à septembre**

L'EIAP promet de peaufiner son projet d'ici à septembre. «Mais pas sur le fond», annonce son président, Christian Kunze, le syndic de Chavornay. «Certaines choses ont été mal comprises et certains se sont énervés», ajoute-t-il. Selon l'EIAP, la consultation a permis de montrer que «la grande majorité des communes vaudoises accueille favorablement un cadre assoupli qu'elles ont appelé de leurs vœux». (24 heures)

Créé: 16.06.2018, 08h23

**Votre avis**